

**PROPOSITION POUR L'INSCRIPTION D'ESPECES AUX ANNEXES DE LA CONVENTION
SUR LA CONSERVATION DES ESPECES MIGRATRICES APPARTENANT A LA FAUNE
SAUVAGE**

A. PROPOSITION: Inscription de l'ensemble de la population de *Grus monacha* à l'Annexe I.

B. AUTEUR DE LA PROPOSITION: Gouvernement de la Mongolie.

C. JUSTIFICATION DE LA PROPOSITION

1. Taxon

- | | | |
|-----|---------------------|---|
| 1.1 | Classe: | Aves |
| 1.2 | Ordre: | Gruiformes |
| 1.3 | Famille: | Gruidae |
| 1.4 | Espèce: | <i>Grus monacha</i> |
| 1.5 | Noms vernaculaires: | Anglais: Hooded Crane
Allemand: Mönchskranich
Français: Grue moine
Espagnol: Grulla monjita
Italien: Gru monaca, Gru cappucio
Chinois: Baitou he
Russe: Chyornii juravl'
Japonais: Nabe-zuru
Coréen: Heukdurumi |

2. Données biologiques

2.1 Distribution

Enregistrée en Mongolie, dans la zone des lacs Tari, Galuut, Bus, Khaichiin Tsagaan, Sain Saryn Tsaagaan, Ugii, Buir, Telmen, et des fleuves Orkhon, Tuul, Ulz, Kherlen, Onon, Khurkh, Shuus ainsi qu'autour de la capitale Oulan-Bator. Se reproduit en Russie; seulement un enregistrement de reproduction en Chine. Hiverné en premier lieu au Japon, mais aussi en Corée du Sud et en Chine.

2.2 Population

En 1990, 700 individus étaient présents en Mongolie dans la vallée du fleuve Ulz et dans un champ à proximité de la ZSP de Mongol Daguur. Cette population avait été estimée à 2.079 individus en 1991, à 107 en 1992 et à 1.891 en 1994. Leur nombre était inférieur par rapport aux années précédentes, car au cours des dernières années l'on avait cessé de cultiver les végétaux produits antérieurement dans cette zone. La population mondiale est estimée à environ 9.150 oiseaux. Probablement en baisse ou susceptible de l'être dans un proche avenir.

2.3 Habitat

Se reproduit en Mongolie dans les taïgas et tourbières sibériennes. Les habitats sont les lacs bordés de roseaux et les rives des fleuves et marécages bordées d'herbes grasses d'une certaine hauteur, champs. Se reproduit dans les hautes terres marécageuses, piémonts en pente et terrasses fluviales, notamment à l'intérieur de la zone du permafrost. Hiverné dans les marais d'eau douce, prairies humides, bas fonds littoraux, terres agricoles.

2.4 Migrations

Migre entre les aires de répartition d'été et d'hiver distinctes, en franchissant régulièrement des frontières internationales. L'ensemble de la population est migratrice.

3. Menaces

3.1 Persécutions directes

Les menaces essentielles sont la perte des zones humides et une détérioration des sites d'hivernage de l'espèce dues à la mise en valeur pour l'aménagement et à la construction de barrages.

3.2 Destruction de l'habitat

Dans les aires d'hivernage ceci résulte en premier lieu des constructions, mais aussi de la conversion de rizières paddy en champs de coton. Il existe quelques cas de braconnage et de chasse aux oiseaux reproducteurs.

3.3 Menaces indirectes

Pollution des eaux côtières, intoxication par les pesticides, perturbations d'origine anthropique et surpêche.

3.4 Menaces touchant particulièrement les migrations

Voir 3.1 à 3.3.

3.5 Exploitation nationale et internationale

L'espèce ne fait pas l'objet d'une véritable exploitation. On ne sait pas bien dans quelle mesure la chasse est tolérée ou n'est du moins pas réprimée par les autorités.

4. Situation et besoins de protection

4.1 Protection nationale

La chasse est interdite depuis 1995. Les sites de migration et d'estivage principales de Mongol Daguur, Onon-Bal et Ugtam sont enregistrées comme zones strictement protégées. Par ailleurs, certaines zones du fleuve Ulz et la zone du lac Ugii sont désignées comme sites au titre de Ramsar. A quelques exceptions près, l'espèce est juridiquement protégée dans l'ensemble des Etats de l'aire de répartition. En plus, la plupart de ces pays ont mis en place des sites protégés importants.

4.2 Protection internationale

L'espèce est enregistrée comme 'vulnérable'. Elle figure à l'Annexe II de la CITES et à l'Annexe II de la CMS.

4.3 Besoins supplémentaires en matière de protection

La protection juridique intégrale doit être appliquée dans l'ensemble de l'aire de répartition de l'espèce. D'autres aires importantes doivent faire l'objet d'une protection stricte, y compris les zones menacées par les activités de construction et la mise en place de barrages.

5. Etats de l'aire de répartition

Chine, Japon, Mongolie (Partie à la CMS), Russie, Corée du Sud.

6. Commentaires des Etats de l'aire de répartition

7. Remarques supplémentaires

8. References

BirdLife International (2000) *Threatened Birds of the World*. Barcelona and Cambridge, UK: Lynx Edicions and BirdLife International.